



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Paiement des pensions

Question écrite n° 3823

Texte de la question

La trimestrialisation des retraites engendre des difficultés de gestion pour bon nombre de ses bénéficiaires. M. Georges Colombier est très souvent sollicité sur cette question et demande à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, si des mesures sont actuellement à l'étude.

Texte de la réponse

Les retraites du régime général des salariés et ceux des fonctions publiques perçoivent chaque mois leur pension. C'est donc plus de 70 p. 100 des retraites qui bénéficient de la mensualisation pour leur pension de base. Pour ce qui est des régimes complémentaires, l'initiative d'une telle mesure revient aux partenaires sociaux. Quant aux représentants élus des régimes de non-salariés, ils estiment inopportun de procéder pour l'instant à une telle réforme.

Données clés

Auteur : [M. Colombier Georges](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3823

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 1993, page 1945

Réponse publiée le : 18 octobre 1993, page 3537